

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 AVRIL 2025**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, le Conseil Municipal**
Présents : 14 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 17 **Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2025

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Unai IRIGOYEN.

Excusés : Dany EUSTACHE (donne pouvoir à Benoît COVILLE), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Aurélie BELASCAIN).

Secrétaire de séance : Jacqueline Peigneguy

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2025-09 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte financier unique 2024 pour le budget principal de la commune d'Arbonne ;

VU le budget primitif de la commune d'Arbonne de l'exercice 2025 qui reprend les résultats de l'exercice 2024 ;

CONSIDERANT que le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2024 au budget principal de la commune d'Arbonne a donné lieu à un excédent de **93 205,37 €** ;

CONSIDERANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 1^{er} avril 2025 :

Le Conseil Municipal décide à **la MAJORITE** (Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA et Unai IRIGOYEN votant contre) de :

- **ARTICLE 1^{er} : REPRENDRE** à hauteur de **484 752,07 €**, l'excédent de fonctionnement, et l'inscrire à la nature 1068 (recette d'investissement) sur l'exercice 2025.
- **ARTICLE 2 : REPRENDRE** à hauteur de **391 546,70 €**, le déficit d'investissement, et l'inscrire à la nature 001 (dépense d'investissement) sur l'exercice 2025 ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 14 avril 2025

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ